

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 2817

présenté par

M. Pajot, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

**ARTICLE 59**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le dispositif de l'article 59 s'inscrit dans la continuité de celui instauré par la loi Egalim dont l'objet était déjà l'introduction d'au moins un menu végétarien par semaine. Bien qu'il soit important de proposer un équilibre alimentaire, la fréquence quotidienne retenue ne nous semble pas pertinente. Les services de restauration collective sont déjà confrontés à un gâchis alimentaire conséquent. L'obligation de proposer quotidiennement un menu végétarien pourrait risquer d'accroître de manière significative ce gâchis.